

Plénière des Conseils de quartier – 26 janvier 2023

Compte rendu

Animée par Mme Françoise Nordmann, Maire ; MM. Seigné, Manac'h, Humbert, adjoints au maire ; Mme Maillard, conseillère déléguée

Personnes présentes : 30 environ

Dossiers

L'Agenda 2030

La démarche engagée pour la réalisation d'un Agenda 2030, c'est-à-dire un programme d'actions en faveur d'un développement durable, est expliquée.

Un diagnostic environnemental de la commune a été réalisé par le cabinet spécialisé Vizea : il servira de base à une phase de concertation avec les habitants à partir du mois de mars.

L'objectif est de finaliser ce programme pour une présentation en conseil municipal en décembre 2023.

La plateforme participative *Je participe*

Une plateforme d'échange et de concertation avec les habitants a été mise en ligne à l'adresse : jeparticipe.ville-beauchamp.fr

Elle proposera plusieurs modules dont deux sont déjà accessibles : un questionnaire sur la communication de la Ville et le budget participatif 2023.

D'autres fonctionnalités seront mises en place, comme la possibilité de participer à l'enquête publique qui sera lancée dans le cadre de la DUP de l'ilot Triangle (voir ci-dessous)

Conseils de quartier

Il est constaté un ralentissement de la dynamique des conseils de quartier qui a été fortement impactée par la pandémie de Covid.

Afin de revitaliser ces conseils et d'imaginer des rencontres à la fois plus directes, plus conviviales et moins formelles, les élus se proposent d'organiser en mai-juin des moments d'échanges sur site dans les quartiers autour d'un apéritif ou d'un goûter.

Les conseils dans leur forme actuelle continueront à être réunis. Leur calendrier jusqu'à juin est rappelé.

Le point sur...

Budgets participatifs

Budget 2022

Des modèles et des emplacements pour les hôtels à insectes sont suggérés : l'un permettant un suivi scientifique au cimetière, l'autre de grande taille dans le parc Anatole France.

Des panneaux d'information seront également disposés sur les sites afin d'expliquer la démarche entreprise.

Ces deux sites serviront de sites pilotes dont les enseignements permettront d'évaluer la pertinence d'installer des hôtels supplémentaires à d'autres emplacements de la ville.

Les autres projets retenus : terrain de pétanque et mobilier sportif dans l'enceinte du parc Anatole France sont en fin d'étude technique pour une réalisation prochaine.

Budget 2023

Cette année, le dépôt des projets se fera directement sur la plateforme *Je participe*, même s'il reste possible de remplir un formulaire papier (à remettre en mairie ou à un référent de quartier).

Le vote aura lieu en ligne et également, pour ceux qui le préfèrent, lors de la plénière de juin.

Vidéo de surveillance et de verbalisation

Actuellement, les caméras de surveillance permettent avant tout la vidéo verbalisation pour les infractions au stationnement. Les ASVP (agent de surveillance de la voie publique) qui vidéo-verbalisent sont seulement habilités à relever les infractions au stationnement.

La vidéo verbalisation a permis d'enregistrer des progrès au niveau de l'avenue du général Leclerc (secteur du carrefour de la gare) et des sorties des écoles.

Il est indiqué que la Police municipale est désormais en mesure d'effectuer des contrôles de vitesse par radar.

Réponses aux questions posées :

- L'argent des contraventions est redistribué auprès de différentes administrations, la part la plus importante allant à l'Etat et la plus faible à la commune.
- Les caméras de surveillance sont financées pour moitié par la Communauté d'agglomération Val Parisis et pour moitié par la commune. Leur coût à l'unité représente 50.000 €.
- Les problèmes de vols de voiture et de cambriolage donnent l'occasion d'évoquer un groupe WhatsApp Sécurité qui vient de se constituer. La mairie conseille plutôt d'utiliser le dispositif Voisins vigilants et solidaires qui est sécurisé et qui lui permet d'avoir des remontées d'information et éventuellement d'intervenir. Des précisions sont données sur la nature de la coopération entre la Police municipale et la Police nationale.

Il est indiqué que prochainement des panneaux seront installés en entrée de ville pour signaler que celle-ci participe au dispositif. Et des stickers seront distribués aux particuliers pour qu'ils puissent signaler qu'ils y adhèrent.

Pour l'instant Voisins vigilants et solidaires fonctionne par quartier. Il va être demandé si des informations concernant l'ensemble de la ville pourraient également y être diffusées.

- La signalisation au niveau de l'intersection avenue Boulé - Chemin de Saint-Prix pose problème par son imprécision. Le dossier est complexe car ce carrefour relève à la fois de Beauchamp, de Taverny et de la CAVP. Celle-ci a déjà réalisé une première action en installant un panneau Stop et en effectuant un marquage au sol. (voir photo) L'aménagement doit être poursuivi avec les différents interlocuteurs lorsque l'entrée du site Vectura à cet endroit aura été finalisée.



- Il est signalé que des camionneurs stationnent le weekend face au site Vectura côté Taverny en y laissant de nombreux détritrus. La ville s'est rapprochée de la mairie de Taverny pour qu'elle intervienne.
- En matière de stationnement, des zones bleues ont été créées :
 - o Avenue de l'Égalité au niveau du stade afin d'éviter les voitures tampons et faciliter le stationnement des sportifs pratiquants. Le marquage en zone bleue des parkings du stade est programmé.
 - o Entre la gare et le parking d'intérêt régional afin de faciliter le stationnement de la clientèle des commerces se trouvant à proximité.
 - o Avenue Anatole France entre la boulangerie (intersection av. Pierre Sépard) et l'imprimerie (intersection av. Pasteur) afin de faciliter le stationnement des clients des commerces proches.

Ilot Triangle

Le secteur dit de l'ilot Triangle va faire l'objet d'une rénovation totale dans les années à venir.

Actuellement, la Ville est en voie d'acquisition de l'ensemble du foncier (via l'Epifif : Etablissement public foncier d'Ile-de-France): il lui reste quelques parcelles à acquérir et c'est pourquoi elle a lancé une DUP (Déclaration d'Utilité Publique) qui pourra lui permettre de recourir à l'expropriation si cela est nécessaire. La voie de la vente amiable reste toutefois privilégiée.

Une enquête publique sur cette DUP démarrera bientôt : les avis des habitants pourront être déposés en ligne via la nouvelle plateforme *Je participe* ainsi que sur une adresse mail dédiée qui sera précisée lors de la publication de cette enquête.

Il est précisé qu'en matière d'aménagement, rien n'a encore été décidé. L'équipe municipale a seulement fixé quelques grandes orientations, à savoir : densification de la zone sur un programme qualitatif, présence et mise en valeur des commerces, fluidité des circulations douces, aménagement d'un cœur de ville accueillant dans l'esprit « place de village ». Ces orientations devront d'autre part se conformer aux règles de l'OAP (Orientation d'aménagement et de programmation) figurant dans le PLU (Plan local d'urbanisme), par exemple en matière de hauteurs d'immeubles.

Des promoteurs seront sollicités par voie de consultation pour travailler sur le projet et un concours d'architectes sera organisé : ces phases feront l'objet d'une large concertation avec les habitants.

Autres programmes immobiliers en cours

Deux programmes immobiliers en cours sont évoqués : Promogim à l'intersection de l'avenue Curie et de la place du Marché, et Les Nouveaux constructeurs, avenue Pasteur.

La Ville a refusé le Permis de Construire de Promogim en 2018 et le Permis de Construire des Nouveaux Constructeurs avait été accordé tacitement avant l'arrivée de l'actuelle équipe municipale. Tous les recours en justice menés par la ville ont été rejetés et elle n'a aujourd'hui plus de levier pour y faire obstacle.